



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 116 - 16.12.2016

En exercice....26  
Présents.....22  
Votants.....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**11. PERSONNEL**

**Adhésion au service chômage du Centre départemental  
de gestion de la Charente-Maritime (CDG 17)**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU, M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER).

**Secrétaire de séance :** M. Francis VILLEDIEU.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016116-DE  
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 116 - 16.12.2016

En exercice....26  
Présents.....22  
Votants.....25  
Abstention.....0

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**11. PERSONNEL**

**Adhésion au service chômage du Centre départemental  
de gestion de la Charente-Maritime (CDG 17)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-9,*

*Vu le code du travail et notamment ses articles L5424-1 et suivants,*

*Vu le décret 2016-961 du 13 juillet 2016 relatif au régime d'assurance chômage des travailleurs involontairement privés d'emploi,*

*Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2014 portant agrément de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage et les textes qui lui sont associés,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2016,*

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service ;

Considérant la nécessité de demander au centre de gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations de chômage ainsi que d'en assurer le suivi ;

Considérant qu'il s'agit d'une mission facultative du centre de gestion, il convient de passer une convention entre ce dernier et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, [à l'unanimité/majorité] :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir dans le cadre de l'adhésion au service chômage.**

Affichée le : **19 décembre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**AR PREFECTURE**

**017-241700459-20161216-D2016116-DE**  
**Reçu le 19/12/2016**